



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
MAYENNE

48 rue de la Chartrière
53000 Laval
02 43 56 02 68

ad53@occe.coop
<https://ad53.occe.coop>

Bulletin d'adhésion 2026/2027 et contrat d'assurance MAE/MAIF/OCCE

Ecole :
Adresse :

Mandataire(s) :

Contrat d'assurance MAE/MAIF : **0019457363**

Renvoyez pour le 31 octobre ce bulletin de ré-affiliation dûment complété et signé par mail.
Le règlement sera effectué par prélèvement sur le compte de votre coopérative par nos soins.

Niveau de classe	Nom de l'enseignant	Nombre d'adhérents		Adhésion OCCE (2€15)	Assurance obligatoire (0€26)
		adultes*	enfants*		
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €

Sommes à reporter dans la comptabilité (ventilation)

cotisations versées à l'OCCE
6586: **20.00 €**

Assurances versées
61681: **0.00 €**

Nombre total de coopérateurs : 0 0 **Total A** 0,00 € **Total B** 0,00 €

Assurance obligatoire des biens propriété de la coopérative (..... € -2000 € = € x 0.00688) :

Montant à assurer seulement si le montant du bien dépasse 2000€ : **Total C**

Total (A, B, C) prélevé par virement bancaire par l'OCCE (+20€ de frais de dossier) à reporter dans ComptaCoop Web en vérifiant la ventilation dans le bandeau à droite

20,00 €

* Les ATSEM et les AESH, qui participent aux activités organisées par la coopérative, sont à comptabiliser dans ce bulletin d'adhésion.

* Les enfants de TPS qui arrivent en janvier 2027 (ou plus tard), ne donnent pas lieu à une nouvelle adhésion. Si vous connaissez le nombre de TPS dès septembre, vous pouvez les comptabiliser.

Informations utiles

Adhésion et assurance : le nombre total pour l'adhésion OCCE ainsi que l'assurance obligatoire comprend les élèves et les adultes, enseignants ou autres (AESH, ATSEM).

Dès lors qu'une classe organise ou participe à des activités coopératives (sorties, voyages, spectacles, fêtes...) et/ou utilise le compte de la coopérative, celle-ci doit faire adhérer tous les élèves.

Il en est de même pour être couvert par l'assurance (nouveau contrat MAE/MAIF/OCCE). Cette nouvelle formule est OBLIGATOIRE. Elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.

La nouvelle formule apporte une meilleure couverture pour un coût moindre. Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE de la Mayenne qui fera suivre à la MAE.

Attestation d'adhésion : faites une copie de ce bulletin dûment complété et signé. Ce document vous sera utile pour votre comptabilité.

Enregistrement comptable : cotisations versées à l'OCCE 53 : code 6586
cotisations assurances versées à l'OCCE 53 : code 61681

Je soussigné(e) :

déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ont été déclarés.

Date :

En signant et en nous envoyant ce document, vous autorisez l'OCCE de la Mayenne à effectuer le paiement de la cotisation par virement.

Nom :

Signature :

Nom :

Signature :

Nom :

Signature :

Nom :

Signature :

Pensez à enregistrer ce fichier en y insérant la date ainsi que le nom de l'école et la commune (exemple : 2026-09-23 - École du Pioulier - Vence - Adhésion 2026-2027)

PUIS ENVOYEZ LE FICHIER A : ad53@occe.coop

Cadre réservé à l'OCCE :

Reçu le :

Virement effectué le :

Banque:

Agence :

Numéro du virement :

EJV :

Cartes :

Visa informatique :